

			FEDER Rhône-Alpes (source DOMO Rhône Alpes 2007-2013)					FEDER PACA (source po Feder paca 19oct 07 et Domo)		FEADER paca (source : drdr paca nov 07)		FEADER Rhône-Alpes (source drdr nov07)	
Tableau de complémentarité des actions massif avec les autres outils financiers disponibles :Thème Bois Construction			AXE III : ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES					Axe 3 : Gestion durable des ressources et prévention des risques		axe 1 : renforcer et dynamiser le secteur agro-alimentaire et forestier		axe 1	
Complémentarité des actions massif avec les autres outils financiers disponibles			Fiche Action 12 Vers des comportements et des actes eco-responsables : efficacité énergétique, recours aux énergie renouvelables et soutien à la valorisation de la filière bois construction					Domaine d'intervention 3-1 : Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement de filières d'énergies renouvelable		111formation, information des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire	123 accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	111 B : Information, diffusion des connaissances et des pratiques innovantes dans les secteurs agricole, sylvicole et agro-alimentaire	123 B : Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière
CIMA			Action 12-1 : Sensibiliser les prescripteurs et les maîtres d'ouvrages à l'utilisation du bois construction, mobiliser les acteurs publics et leur relais, former, sensibiliser la population et les acteurs économiques (investissements matériels et immatériels)	Action 12-2 : Améliorer la qualité des produits finis en bois (investissements matériels et immatériels)	Action 12-3 : Matériels d'exploitation forestière en forêt et en scierie pour les PME	Action 12-8 : renforcer les programmes d'efficacité énergétique et de qualité environnementale dans le bâtiment (uniquement le tertiaire)	Action 12-11 : participer à une meilleure professionnalisation des différents acteurs économiques (Bureaux d'Etudes, installateurs, exploitants, etc.)	3-1-1 Maîtrise de la demande énergétique :	3-1-3 Promotion de la qualité environnementale du bâtiment (hors logements et bâtiments d'habitation) et de l'urbanisme durable	111B Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices	123B aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière Mécanisation récolte bois	une formation technique et économique concernant la qualité des produits, les résultats de la recherche et la gestion durable des ressources naturelles, soutenir l'information et la diffusion des connaissances et d'assurer la mise à jour des connaissances acquises. partage des expériences et des pratiques innovantes entre acteurs forestiers actions de démonstration Transfert des acquis scientifiques issus de la recherche	câbles aériens de débardage de bois machines combinées d'abattage et de façonnage, broyeurs à plaquettes forestières ou tractés . les investissements doivent contribuer à l'amélioration du niveau global des résultats de l'exploitation
CIMA Mesure 4 – La performance des filières agricoles et plus particulièrement pastorales et forestières I.2 - SOUTIEN A LA FILIERE FORESTIERE	I.2.2 Soutien à la mise en place de labellisations pour le bois de construction	[...] poursuivre la promotion du bois construction tout en recherchant à valoriser notamment en circuit court celui du massif par des démarches de qualification de l'offre , dont les labels. Ces démarches initiées dans le cadre des réflexions menées lors de l'élaboration du schéma stratégique forestier seront soutenues sur la durée de la présente convention.	La mesure FEDER régional permet de soutenir des actions de promotion globales du matériau bois sans obligation de démarche territoriale. La mesure CIMA donne priorité aux actions territoriales prenant en compte les spécificités montagne.	La mesure CIMA est ciblée sur les processus de labellisation propres aux bois de montagne au regard de leurs spécificités . Par ailleurs l'action CIMA ne se limite pas à l'amélioration de la qualité des produits finis, mais de la qualification des produits dès la récolte de la matière première.	La CIMA n'interviendra qu'exceptionnellement sur l'investissement matériel, dans le cas d'expérimentation ou de démarche pilote.	La CIMA s'attachera à soutenir dans ce cadre des recherches d'efficacité énergétique et favorisera l'innovation architecturale utilisant le bois des Alpes. Ceci se fera à l'échelle territoriale impliquant les acteurs dès l'amont de la filière dans des projets innovants et expérimentaux.	En matière de bois construction la CIMA se concentre sur de la communication mais ne prend pas en compte la formation des acteurs économiques, ce point étant le cœur du FEDER régional.	L'action CIMA qui vise la recherche d'efficacité énergétique se différencie du dispositif du FEDER régional dans la mesure où elle cible son champ d'action sur la mise en œuvre du bois des Alpes.	Action spécifique à la construction méditerranéenne qui se différencie des problématiques alpines	Bien que concernant les sylviculteurs, cette mesure FEADER qui prévoit l'information et la diffusion d'information est très généraliste intégrant les domaines agricoles et agro-alimentaires. La mesure CIMA qui intervient dans ces domaines de l'information est ciblée exclusivement sur la valorisation du bois des alpes	Ces deux mesures (CIMA/FEADER) concernent l'accroissement de la valeur ajoutée du bois. Toutefois la mesure FEADER n'intervient qu'auprès des entreprises d'exploitation. La CIMA à titre expérimental peut soutenir aussi les entreprises de la première transformation.	Bien que concernant les sylviculteurs, cette mesure FEADER qui prévoit l'information et la diffusion d'information est très généraliste intégrant les domaines agricoles et agro-alimentaires. La mesure CIMA qui intervient dans ces domaines de l'information est ciblée exclusivement sur la valorisation du bois des alpes	La mesure FEADER ne s'adresse qu'au secteur de l'exploitation forestière sans prendre en compte la qualité de l'offre bois. De plus la mesure CIMA n'est appelé qu'à intervenir exceptionnellement dans le domaine de l'investissement.